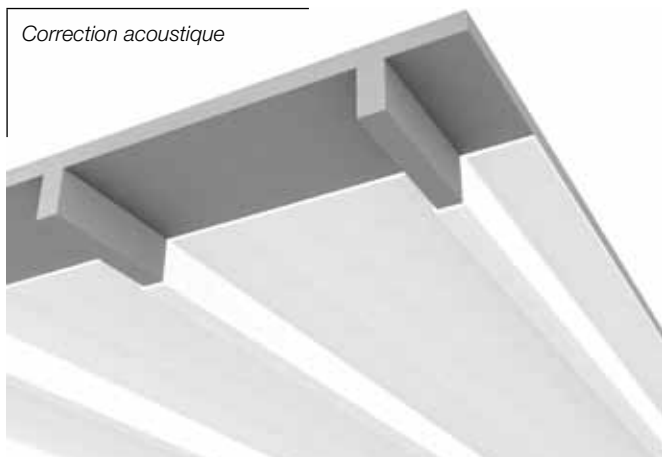


Correction acoustique



Caractéristiques

Couleur	Blanc après séchage. Il peut être teinté dans la masse en gris clair, gris moyen et gris anthracite.
Densité	270 kg/m ³ ± 15 % une fois sec
Réaction au feu	A2 - s1, d0 - Rapport CSTB RA11-0082
pH	7,5
Absorption acoustique	PV CEBTP B212.9.099
Temps de séchage	Varie selon la température, l'hygrométrie ambiante et l'épaisseur appliquée. Hors poussière en 48H Séchage complet entre 10 et 15 jours après application
Température d'application	5 à 45 °C

L'information donnée dans ce document technique est basée sur des essais actuels et est supposée spécifique au produit. Aucune garantie de résultats n'est cependant implicite, les conditions d'utilisation restant hors de notre contrôle.

Domaine d'application

- Correction acoustique

Description

SOUNDLESS® est un enduit pâteux, semi-fluide, destiné à la correction acoustique.

Applications

- Supports béton, plâtre, métal déployé, autres

Propriétés et performances

- Teinté dans la masse (existe en blanc, gris clair, gris moyen et gris anthracite)
- Léger
- Bonne adhérence aux supports
- Inaltérable

Préparation du support

Les surfaces destinées à recevoir SOUNDLESS® doivent être rigoureusement propres et parfaitement dégraissées.

Supports béton et céramique :

Sur le béton, le mortier et la céramique, le produit peut être projeté directement sans primaire et en une seule passe.

Les supports béton doivent être suffisamment secs et durcis.

Supports acier prélaqué et/ou galvanisé :

Les surfaces métalliques doivent recevoir un primaire type SOUNDFIX avant toute projection de SOUNDLESS®.

Supports plâtre, staff et plaques de plâtre cartonnées :

Application de SOUNDFIX avant mise en œuvre de SOUNDLESS®. Le système support doit être dimensionné en conséquence de la surcharge (environ 12 kg/m² humide).

Mise en œuvre

La projection du mortier se fait au moyen d'une machine spéciale type G4 ou Putzmeister sur une épaisseur de 6 à 35 mm en une seule passe. Durant le temps de séchage, il sera nécessaire de créer une bonne aération des locaux afin d'éviter une condensation excessive sur le support, ce qui provoquerait un lavage du produit.

Se reporter aux conditions de mise en œuvre Promat. Dans tous les cas, se reporter aux règles de mise en œuvre définies par le DTU 27.2.

Voir fiche de données de sécurité.

Conditionnement et stockage

- Durée de conservation : 12 mois maximum à compter de la date de fabrication en emballage non ouvert.
- Conditions de stockage : protéger du gel, de l'humidité, de la chaleur excessive et de la lumière solaire radiante trop élevée.
- Conditionnement : sac papier de 20 kg.
- Palettisation : 33 sacs par palette soit 660 kg. Ne pas gerber les palettes.
- Élimination des déchets : ne pas déverser dans les égouts, les cours d'eau ou dans la terre. Utiliser les sacs poubelle prévus à cet effet.